



Bellegarde, le 25 février 2015

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le dix-neuf février deux mille quinze.

Avant de commencer, **Monsieur le Maire** propose une minute de silence en l'honneur de Monsieur Elie BATAILLE qui est décédé.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Martine BASTIDE.

Procurations : de M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme GIOENI, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme BASTIDE à M. BONHOMME.

Soit 25 présents et 29 votants

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et propose aux conseillers, après avoir fait un point sur les présents, procurations, votants, d'approuver et de signer le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2015, pour lequel aucune remarque n'est formulée.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite au décès de Monsieur BATAILLE, conseiller municipal de la commune de Bellegarde, **Madame Françoise DENIS** a été convoquée au présent conseil municipal.

Il propose au conseil municipal de bien vouloir l'installer dans ses fonctions de conseillère municipale.

2. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.

Monsieur le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été consentie.

Aucune remarque n'est formulée.

3. DESIGNATION D'UN CONSEILLER SUPPLEANT AU SYMADREM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'adhésion de la commune au SYMADREM et la désignation de 2 conseillers pour représenter la commune au sein de ses instances (*pour rappel : 1 titulaire et 1 suppléant. Madame Nancy REY, déléguée titulaire – M. Elie BATAILLE, délégué suppléant*)

Il ajoute que suite au décès de Monsieur BATAILLE il convient aujourd'hui d'élire un nouveau délégué suppléant.

Monsieur Jean-Paul REY et Madame Nathalie SIMONE sont candidats.

Après le dépouillement des votes, est désigné pour représenter la commune au sein du SYMADREM en qualité de conseiller suppléant : **Monsieur Jean-Paul REY**, avec 22 voix (Madame SIMONE ayant obtenu 7 voix).

4. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL- 2014

Monsieur le Maire présente tout d'abord au conseil municipal Madame Cécile CHAMBONNET, responsable des Finances, puis les principaux chiffres de réalisation des quatre budgets.

Il commence tout d'abord par les chiffres du Budget Principal, section par section, chapitre par chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services et du domaine. Pas de remarque

Rubrique Impôts et taxes :

Monsieur BONHOMME interroge Monsieur le Maire sur la recette provenant du terrain Sita.

Monsieur le Maire répond que cette recette figure en section d'investissement.

Madame ROUVRAY demande à Monsieur le Maire d'apporter des précisions sur l'évolution des taxes.

Monsieur le Maire évoque notamment les nouvelles constructions.

Dotations et participations :

Madame ROUVRAY demande si les emplois jeunes sont liés aux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire présente les différents types de contrats et précise que, bien sûr, on les retrouve également en dépenses.

Revenus des immeubles. Pas de remarques.

Produits exceptionnels. Pas de remarques.

Soit au final un BP réalisé à près de 100% concernant la partie « recettes ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement ligne par ligne :

Charges générales

Madame ROUVRAY souligne l'augmentation du 617 (études et recherches). **Monsieur le Maire** explique notamment l'étude environnementale qui a été faite.

Monsieur BONHOMME parle du budget télécommunications. **Monsieur le Maire** explique ces évolutions.

Charges de personnel

Monsieur le Maire dit que l'évolution importante est notamment due aux contrats aidés (vu précédemment dans la partie recettes). Près de 280 000 euros de plus par rapport au budget principal 2013.

Madame SIMONE demande si tout le personnel supplémentaire est affecté aux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire confirme que c'est le cas en grande partie.

Atténuation de produits

Comprend notamment les dégrèvements de Taxe d'habitation sur les Logements Vacants.

Autres taxes de gestion

A noter notamment la reprise en direct du versement pour le Service Départemental d'Incendies et de Secours.

Charges financières

Madame ROUVRAY demande un point sur la situation des emprunts qui avaient été réalisés par Monsieur BATAILLE.

Monsieur le Maire répond que les emprunts se terminent en 2022 mais qu'une grande partie sera d'ores et déjà soldée dès 2020.

Charges exceptionnelles

Monsieur le Maire rappelle le secours qui a été apporté à la commune de Saint Laurent le Minier.

Madame CHAMBONNET donne des explications sur les opérations d'ordre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire donne des explications sur les recettes de SITA.

Il informe qu'il n'y a pas eu d'emprunts en 2014.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire souligne la baisse des remboursements d'emprunts.

Il présente alors la balance finale.

Madame ROUVRAY ajoute et insiste sur le fait que l'on est toujours dépendant de SITA.

Monsieur le Maire répond que c'est pour cette raison que l'on reste toujours sur une prévision annuelle d'un million et demi en recette de fonctionnement SITA.

Monsieur BONHOMME veut revenir sur les dépenses d'investissement vues précédemment et demande des détails sur les acquisitions de terrains nus et bâtis.

Monsieur le Maire évoque l'acquisition de l'immeuble de la banque Chaix et le terrain pour la station lavage.

Il ajoute aussi qu'une acquisition est en projet pour 2015 concernant un terrain pour la ZAC.

Madame ROUVRAY demande le montant de l'acquisition du terrain pour la station de lavage.

Monsieur le Maire répond que, conformément à la délibération, cela c'est fait à 20 euros.

Madame ROUVRAY s'interroge sur l'étude réalisée.

Monsieur le Maire précise que cela a été fait avec le concours de la Chambre d'Agriculture et ajoute qu'une enquête avait été réalisée auprès des agriculteurs.

Monsieur BONHOMME questionne Monsieur le Maire sur les prévisions relatives au chapitre des ensembles sportifs.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas toujours possible de réaliser tous les projets.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil APPROUVE avec 22 voix POUR et 7 abstentions (Mme ROUVRAY, M. DUCROS, M. BONHOMME, M. JANVIER, Mme SIMONE, Mme DENIS, Mme BASTIDE par procuration).

5. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION – BUDGET DE L'EAU - 2014

Monsieur le Maire présente le budget de l'Eau 2014.

Budget excédentaire. Pas de remarque.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

6. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - 2014

Monsieur le Maire présente le budget de l'Assainissement et explique aux conseillers que malgré l'erreur de chiffres présente sur le projet de délibération envoyé, erreur qui sera évidemment corrigée, l'annexe au projet est quant à elle parfaitement correcte.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

7. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION – BUDGET DES FETES ET CULTURE - 2014

Monsieur le Maire présente les résultats 2014 du budget des Fêtes et Culture 2014.

Monsieur BONHOMME suggère que les charges de personnel soient aussi imputées à ce budget.

Monsieur le Maire rappelle le caractère non réglementaire de ce budget et répond qu'il s'agit surtout d'avoir une vision de chaque manifestation.

Monsieur BONHOMME demande si le Festival « Guinguette » pourrait apparaître en tant que tel.

Monsieur GIBERT dit que c'est une manifestation qui s'équilibre financièrement.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2015

Monsieur le Maire présente le document support pour le débat d'orientation budgétaire, reçu par chacun des conseillers, domaine par domaine.

Il rappelle notamment que la CAF, négative en 2008, est complètement positive depuis 2010.

Il rappelle également la baisse de la fiscalité de 2%, décidée en début du mandat.

Il explique que la dette est de 1 287 € par habitant, mais qu'il faut aussi tenir compte de nos recettes, qui sont, elles aussi, supérieures aux autres communes de notre strate.

La capacité de désendettement est été amenée de 19 à 5,6 ans.

Troisième partie

Monsieur BONHOMME se questionne à propos des réformes en cours citées dans le document concernant le BP 2015.

Au-delà de la réforme des rythmes scolaires, **Monsieur le Maire** évoque également celles des dotations de l'État qui baissent.

Sur la réforme des rythmes scolaires, la commune a touché en 2014 la somme de 90 € par enfant au lieu des 50 € par enfant prévus initialement. **Monsieur le Maire** souligne le travail des élus et des services sur cette réforme.

Grandes lignes budgétaires 2015

Recettes et dépenses de Fonctionnement et d'Investissement.

Explication de l'excédent capitalisé et du virement. Rappel SITA 1,5 million et recette terrain. Présentation des grandes lignes des budgets Eau, Assainissement et Fêtes-culture.

Le conseil a débattu publiquement sur les orientations budgétaires 2015.

9. FETE DE L'EUROPE 2015 – DEMANDE DE FINANCEMENT A LA CCBTA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune organise, chaque année, au port de plaisance, **la fête de l'Europe**, qui a pour but de faire découvrir les spécialités de divers pays européens, au travers de nombreuses activités, et notamment par la présence de stands tenus par des bénévoles et artistes de Bellegarde mais aussi d'autres communes telles que Fourques, Vallabrègues et Jonquières Saint Vincent.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

Monsieur BONHOMME demande si elle aura lieu cette année.

Monsieur le Maire répond que certains travaillent à la maintenir.

Madame NAVATEL, porteuse de ce projet jusqu'à ce jour, explique que c'est une fête qui demande plusieurs mois de préparation et qui nécessite une centaine de personnes pour sa réalisation.

Elle ajoute que, suite à la réorganisation du service des Festivités, elle estimait, avec son équipe, que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour mener à bien cette manifestation.

Cela dit, elle ajoute que si une nouvelle équipe pense pouvoir porter ce projet à terme malgré les changements survenus, elle lui souhaite bon courage.

Monsieur le Maire confirme qu'à ce jour la Fête de l'Europe va avoir lieu. Des personnes y travaillent. Il ajoute que concernant la demande de subvention, elle sera versée en fonction du réalisé. Il rappelle, toutefois, qu'en cas de réattribution éventuelle, ce type de subvention doit présenter un intérêt communautaire.

Madame SIMONE s'interroge sur l'interruption « temporaire » d'une manifestation annuelle régulière. Elle craint qu'ensuite elle ne soit plus forcément relancée.

Madame NAVATEL répond que cela s'est déjà produit pour cette fête en 2005 en raison de chevauchement de dates, et que la reprise en 2006 n'avait posé aucun problème.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une belle manifestation qui a la qualité de rassembler et d'unir tout le monde.

Monsieur BRESSOT dit comprendre la position de Madame NAVATEL qui porte ce projet depuis longtemps et pense qu'il sera difficile de le réaliser dans les conditions actuelles, même si certains y travaillent.

Monsieur le Maire réitère que c'est une belle manifestation populaire « trans-courants » et « trans-générationnelle ».

Madame ROUVRAY pense que ce n'est pas en effet une fête qui doit générer une polémique.

10. DEFILE A L'ANCIENNE EDITION 2015 - DEMANDE DE FINANCEMENT - CG30

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général du Gard peut, chaque année, apporter un soutien financier aux communes du département qui souhaitent organiser des manifestations culturelles.

Il rappelle ensuite que la commune organise depuis plus d'une dizaine d'années un **défilé à l'ancienne** qui met en valeur les usages et traditions du terroir, en représentant notamment les métiers agricoles du 19^e siècle. Plus de 600 participants venant de tout le département sont présents et défilent dans les rues de la commune, pour le bonheur des nombreux spectateurs venus assister à cette manifestation accessible à tous.

Le budget prévisionnel 2015 de l'évènement « Défilé à l'ancienne Edition 2015 » s'élevant à environ 11 400€ et cette manifestation ayant assurément un caractère culturel à rayonnement départemental, Monsieur le Maire propose au conseil municipal **de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard à hauteur de 3 000 €.**

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

11. FESTIVAL MUSICAL - CLUB GUINGUETTE - EDITION 2015- DEMANDE DE FINANCEMENT - CG30

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général du GARD peut, chaque année, apporter un soutien financier aux communes du département qui souhaitent organiser des manifestations culturelles pour les jeunes.

Il rappelle ensuite que la commune organise depuis 2011 un festival musical intitulé « **Club Guinguette** » qui réunit petits et grands durant une journée conviviale, avec des animations tout public et familles.

Le budget prévisionnel 2015 de l'évènement « **Festival musical Edition 2015** » s'élevant à environ 14 500€ et cette manifestation ayant assurément un caractère culturel à rayonnement départemental, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de **solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard à hauteur de 5 000 €.**

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

12. TOMBOLA FETES DE NOEL 2014 - BONS D'ACHATS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a organisé, dans le cadre des animations de Noël 2014 et en partenariat avec les commerçants Bellegardais, une tombola de Noël.

Il propose d'offrir aux gagnants du tirage au sort de la tombola des bons d'achats d'une valeur totale de 700 €. **Soit 50 bons d'achats de la liste annexée au projet de délibération à partager entre les gagnants.**

Madame NAVATEL explique les modalités de cette tombola et les résultats.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

13. DROITS DE PECHE - PLAN D'EAU SAUTEBRAUT - AAPPMA LA FARIO - MODIFICATION CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au Conseil que, par délibération n° 11-093 du 27 septembre 2011, un droit de pêche avait été décidé au profit de l'APPMA «La Fario» sur une partie des plans d'eau de SAUTEBRAUT.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il y aurait lieu aujourd'hui de compléter cette convention ainsi qu'il suit :

- ☞ **Article 1** - Parcelles : ajouter la parcelle n° E 1326,
- ☞ **Article 5** - Classement du plan d'eau : obtention du classement en 2^{ème} catégorie de pêche et mise en réserve nationale de pêche afin que soient préservées la faune et la flore aquatique ainsi que les nidifications d'oiseaux migrateurs,
- ☞ **Article 6** - Durée : convention conclue pour une durée de 30 ans.

Madame ROUVRAY et Monsieur BONHOMME s'interrogent sur la durée.

Monsieur le Maire explique la teneur exacte de l'article 3.

Le conseil APPROUVE avec 25 voix POUR et 4 abstentions (M. BONHOMME, Mme BASTIDE, Mme ROUVRAY, M. DUCROS).

14. AERO MODEL CLUB BELLEGARDAIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES - LIEUDIT CONNANGLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune avait, par délibération n° 13-022 du 26 février 2013, mis gratuitement à disposition de l'association "AERO MODEL CLUB BELLEGARDAIS" les terrains situés sur les parcelles cadastrées section C n° 894, 895, 896, 900, 901, 906 (partie), 993, 999, 1003 et 1049, lieu-dit "CONNANGLES", pour une durée maximale de deux ans et donc que la convention est arrivée à son terme à ce jour.

Par courrier daté du 23 février 2015, Monsieur Roger ROUVIERE, Président de l'association AERO MODEL CLUB BELLEGARDAIS ayant demandé le renouvellement de la mise à disposition gratuite des terrains communaux, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal l'approbation de la nouvelle convention annexée à la délibération proposée.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

15. CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES - CDG 30

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents.

Il précise que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Monsieur le Maire poursuit et rappelle que la commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de gestion du Gard et dont le prestataire est Gras Savoye/AXA.

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2015. Il convient donc de le remettre en concurrence selon le code des marchés publics, pour un nouveau contrat avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 4 ans.

Cette procédure, initiée en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, nécessite que nous octroyions un droit d'agir au CDG pour le compte de la commune.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

16. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBTA – EXTENSION DES COMPETENCES - RESEAUX TRES HAUT DEBIT - APPROBATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération n° 15-023 en date du 9 février 2015, la CCBTA a modifié ses statuts et a étendu ses compétences en matière de réseaux à très haut débit.

Il convient aujourd'hui aux communes membres de délibérer à leur tour, dans les mêmes termes, afin d'approuver cette modification statutaire.

Monsieur le Maire présente l'intérêt de ce projet notamment en rapport avec le projet « GECKO », réseau en fibre optique de Nîmes-Métropole.

Des cofinancements seront apportés par d'autres collectivités, notamment le Département et la Région au travers des fonds européens.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

17. DEMANDE DE SUBVENTION SMEG. ENFOUISSEMENT RUE D'AUVERGNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux en cours, rue d'Auvergne, de réhabilitation du mur de soutènement en le solidifiant, et de reprise de la voirie détériorée, avec, par la même occasion, un projet de reprise de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.

Concernant ce dernier point (*la sécurisation des réseaux électriques*) **Monsieur le Maire** explique que la commune peut bénéficier d'une subvention du Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG).

Il expose le coût des travaux :

- ⇒ Réseau basse tension : 43 012,18 €
- ⇒ Réseau éclairage public : 19 000,46 €
- ⇒ Réseau France télécom : 16 694,75 €
- ⇒ **Soit un total de 78 707,39 € HT (94 448,87 € TTC)**

Il propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

🕒 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22h30

Monsieur BONHOMME demande à intervenir sur deux questions :

- 👉 **Concernant tout d'abord la ZAC des Ferrières et la sécurisation de l'accès raccourci, chemin de Sautebraut.** Il dit que des piétons vont sur la

Madame BOUSSAHA dit qu'avec les travaux du Collège, qui ont d'ailleurs d'ores et déjà bien commencé, et ceux à venir de la nouvelle Brigade Territoriale (BT) de la gendarmerie, la municipalité avait déjà prévu de reporter le parking annexe, situé justement jusqu'alors sur la parcelle de la prochaine BT ; elle avait bien sûr réfléchi aux différents cheminements piétons sécurisés disponibles, qu'elle présente en détail :

Deux passages piétons existent sur la rue des colibris, dont un dans l'axe de la Sablette, menant directement à l'école Henri Serment (*le long des deux bâtiments Evolis*) et un autre passage piétons dans le prolongement de la rue des mésanges, où nous avons prévu, dans le prolongement du parking, une zone sécurisée. Enfin, un nouveau passage « piétons » sera mis en place, en partance du parking, vers la future place centrale de la ZAC reliant ensuite l'école.

Monsieur BONHOMME demande l'état d'avancement des commerces.

Monsieur le Maire répond que la commercialisation est faite par Evolis Promotion et précise que les commerçants Bellegardais ont été consultés depuis longtemps.

Madame ROUVRAY interroge sur la LIO.

Monsieur le Maire dit qu'un chiffrage contradictoire est en cours, en lien avec les services de l'Eau de l'Etat.

Monsieur le Maire en profite également pour informer le conseil qu'un comité de pilotage s'est réuni sur le projet du collège. Les prévisions concernant la réalisation du gros œuvre du collège, de la restauration, des bâtiments, sont fixées au mois de juin ; ensuite, les travaux interviendront au niveau de la halle des sports.

Le cofinancement de la mairie concernant la halle interviendra à la livraison.

Il est précisé que le Département avait déjà investi 4.4 Millions d'euros à la fin 2014.

Monsieur JANVIER évoque le ramassage des enfants aux HLM du mauvais côté de la route.

Monsieur BRESSOT ne voit pas. Le bus se gare sur le parking donc les enfants des HLM peuvent monter sans traverser.

- 👉 **Monsieur BONHOMME évoque ensuite une demande de Jacky DETAILLE** auprès de la collectivité, qui lui aurait été transmise avec les éléments de réponse.

Il dit que cela concerne un projet évènementiel dans le domaine du karaté, qui ne réclame que des frais de personnel, de mise à disposition et la somme de 3 000 euros.

Dans la réponse qui lui a été transmise, Monsieur BONHOMME dit ne pas comprendre l'argument du « Beach soccer » et du besoin de la halle des sports, ainsi que sur la somme de 3 000 euros pour acheter des tatamis qui serait trop élevée.

Monsieur MAZELLIER explique que les employés municipaux, déjà en nombre réduit en raison des congés estivaux, seront mobilisés sur le « Beach soccer » ; et, qu'en plus des 3 000 euros (*correspondant à l'achat de tapis qui ne serviront qu'à cette seule manifestation*), M. DETAILLE aurait encore besoin de 10 à 20 000 euros de participation.

Il est, entre autre, également rappelé qu'il ne s'agit pas de la fédération officielle, et que M. DETAILLE demandait aussi l'équivalent du stand du forum des associations devant la halle ; **Monsieur MAZELIER** souligne que juste sur ce dernier point, 3 jours de travail sont nécessaires.

La commission a donc statué sur un refus à l'unanimité.

Monsieur MAZELLIER en profite pour présenter la journée de la femme du 8 mars.

🕒 Fin des débats à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Madame Claudine SEGERS

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde